



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tir

Question écrite n° 7713

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des sports sur les problèmes que rencontrent les adeptes du tir sportif. S'il est impératif que la réglementation sur la détention d'armes soit stricte et efficace, il n'en est pas moins vrai que les adeptes du tir sportif pratiquant dans le cadre d'une fédération de tir responsable se sentent victimes à chaque incident de l'opprobre médiatique. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que l'Etat renforce la lutte contre le trafic d'armes et de quelle manière il souhaite mettre en place une politique globale, moderne et cohérente, en concertation avec la Fédération française de tir, pour concilier les nécessaires impératifs de sécurité publique avec la pratique légitime du tir sportif.

Texte de la réponse

Le ministre des sports est particulièrement attentif à ce que les représentants concernés du mouvement sportif soient dorénavant associés à la préparation des textes législatifs sur la conciliation des impératifs de la sécurité publique avec la pratique du tir sportif. C'est pourquoi, dans le cadre de la loi de sécurité intérieure, la Fédération française de tir a bien été consultée. Elle sera également associée aux réflexions concernant la pratique du tir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7713

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4586

Réponse publiée le : 23 décembre 2002, page 5191